



15ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 9545 | De M. Jean-Carles Grelier (Les Républicains - Sarthe) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique >maladies | Tête d'analyse >Diagnostic et prise en charge des maladies cœliaques | Analyse > Diagnostic et prise en charge des malades cœliaques. |
| Question publiée au JO le : 19/06/2018 Réponse publiée au JO le : 22/01/2019 page : 648 | | |

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de diagnostic et de prise en charge nutritionnelle adéquate des malades cœliaques. Cette situation engendre des pathologies qui pourraient aisément être prévenues. En effet, l'Association française des intolérants au gluten (AFDIAG) estime que seuls 10 à 20 % des cas seraient aujourd'hui diagnostiqués alors que cette maladie touche environ 500 000 personnes en France. Par ailleurs, le manque de données françaises sur la prévalence et d'un état des lieux sur la connaissance de la maladie par les praticiens, ainsi que sur la façon dont les patients font face à cette maladie, empêchent d'établir une politique de santé publique efficace dans ce domaine. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer les propositions du Gouvernement pour définir une stratégie de santé publique sur la maladie cœliaque.

Texte de la réponse

La maladie cœliaque ou intolérance au gluten est une maladie inflammatoire chronique de l'intestin grêle, d'origine auto-immune, qui entraîne une malabsorption de divers nutriments, vitamines et sels minéraux. Elle est provoquée par un antigène alimentaire contenu dans la fraction protéique (gluten) de certaines céréales (blé, seigle, orge). En l'absence de traitement médicamenteux curatif, le traitement repose sur le retrait complet et permanent du gluten de l'alimentation. La maladie cœliaque peut toucher les enfants comme les adultes. Chez ces derniers, les manifestations sont de caractère et d'intensité variables tout comme l'âge de survenue, ce qui conduit à un sous-diagnostic et à des prises en charge longtemps inadaptées. Le suivi comprend la recherche de comorbidités et de complications. La prévalence de la maladie cœliaque en population générale n'est pas connue : le chiffre de 1 % de la population est régulièrement cité pour la France. Un caractère familial est décrit dans environ 10 % des cas. La maladie cœliaque doit être distinguée de l'allergie au gluten, qui est une allergie alimentaire, et de la sensibilité non cœliaque au gluten, qui reste une entité nosologique controversée. Comme annoncé, la ministre des solidarités et de la santé a effectivement demandé à la Haute autorité de santé de rédiger des recommandations de bonne pratique sur le diagnostic, le traitement et le suivi de la maladie cœliaque chez les enfants et les adultes, en complétant et en actualisant si besoin les travaux qu'elle a déjà menés sur le diagnostic biologique. Ces recommandations doivent permettre de mieux identifier les personnes malades et de définir leur parcours de soins optimal. Elles sont un préalable nécessaire à la construction d'une stratégie de santé publique.